

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

2

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **20 JUIN 2025**

Objet de la délibération :

**COMPTE FINANCIER
2024**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno
BAIXE, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Serge
PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Josée MASSI ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Carmen COINTREL,
Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc
LAURIOL

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement excusé : Frédéric LOUBEYRE
(DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport ci-annexé et après
en avoir délibéré, sur avis favorable émis par la commission des finances en date du 16
Juin 2025

Vu le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu les états financiers relatifs à l'exercice 2024 prévus par les dispositions de l'article
R.423-26 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le rapport du Directeur Général de VAR HABITAT relatif aux états financiers de l'exercice
2024,

Vu le rapport du Commissaire aux Comptes certifiant les comptes annuels de 2024 :

- Adopte les comptes annuels de l'exercice 2024 faisant ressortir un résultat de
6 150 045,57 euros dont un résultat de 4 749 695,65 euros au titre des activités
relevant du service de l'intérêt économique générale (SIEG)

- Adopte, suivant les dispositions de l'article R.423-27 du Code de la Construction et de l'Habitation, les écritures suivantes :

	Montant avant affectation	Affectation proposée	Montant après affectation
C/10688 - Réserves diverses	6 292 619,85 €	6 121 700,45 €	12 414 320,30 €
Dont Réserves diverses HORS SIEG	2 542 812,26 €	1 400 349,92 €	3 943 162,18 €
Dont Réserves diverses SIEG HORS OFS	3 358 298,29 €	4 647 596,83 €	8 005 895,12 €
Dont Réserves diverses SIEG OFS	-73 753,70 €	73 753,70 €	0,00 €
C/119 - Report à nouveau (solde débiteur)	-28 345,12 €	28 345,12 €	0,00 €
Dont Report à nouveau SIEG OFS	-28 345,12 €	28 345,12 €	0,00 €
C/ 120 - Résultat de l'exercice	6 150 045,57 €	-6 150 045,57 €	0,00 €
Dont - Résultat de l'exercice HORS SIEG	1 400 349,92 €	-1 400 349,92 €	0,00 €
Dont - Résultat de l'exercice SIEG HORS OFS	4 757 943,14 €	-4 757 943,14 €	0,00 €
Dont - Résultat de l'exercice SIEG OFS	-8 247,49 €	8 247,49 €	0,00 €
Total	12 414 320,30 €	0 €	12 414 320,30 €
Total SIEG	8 005 895,12 €	0 €	8 005 895,12 €

- Statue sur l'ensemble des opérations comptables effectuées et fixe le total des masses cumulées et le total des soldes figurant comme suit à la clôture de l'exercice 2024
- dans la balance comptable avant affectation du résultat:

	Solde au début de la gestion 2024		Opérations de l'exercice 2024		Solde à la clôture de la gestion 2024	
	Actif	Passif	Débit	Crédit	Actif	Passif
Classe 1		733 296 807,13 €	46 243 985,11 €	56 732 850,25 €		743 785 672,27 €
Classe 2	671 616 928,68 €		44 231 649,89 €	45 884 280,35 €	669 964 298,22 €	
Classe 3	990 940,21 €		3 629 250,41 €	340 569,15 €	4 279 621,47 €	
Classe 4	4 607 022,95 €		324 119 909,67 €	325 176 428,19 €	3 550 504,43 €	
Classe 5	56 081 915,29 €		860 243 491,32 €	844 184 112,89 €	72 141 293,72 €	
Classe 6			114 386 770,19 €	20 476 670,64 €	93 910 099,55 €	
Classe 7			13 559 214,73 €	113 619 359,85 €		100 060 145,12 €
	733 296 807,13 €	733 296 807,13 €	1 406 414 271,32 €	1 406 414 271,32 €	843 845 817,39 €	843 845 817,39 €

- Approuve l'ensemble des comptes 2024 qui ont été soumis à son examen.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI